



Edito de Jean-Louis LUNEAU Président de TECH XV

Comme on pouvait s’y attendre, le TOP 14 nous a offert un départ en fanfare avec en prime son lot de tension et de stress. Après une année Coupe du Monde qui avait quelque peu faussé la donne cette édition s’annonce donc très disputée dans la mesure où toutes les écuries partent à égalité de chances, à l’exception peut être de Montpellier privé de sa colonie Argentine pendant encore quelques semaines.

Nous n’avons pas été des spectateurs particulièrement gâtés en termes de jeu au cours de ces 4 premières journées, mais je voudrai quand même donner un coup de projecteur sur la rencontre Clermont/Racing Métro. Ce match est, à mon sens, référent à tous les plans : le volume de jeu, l’état d’esprit, la discipline. Tous les acteurs ont pris leur responsabilité, apportant ainsi une belle réponse aux traditionnelles polémiques de début de saison. La clarté des débats dans le secteur si décrié de la mêlée en est le meilleur exemple. On a même vu la mêlée de Clermont reculer dans les règles de l’art, sans pour autant se mettre à la faute. Si une prise de conscience collective voit le jour très rapidement, la mêlée ne sera plus un problème. Cela étant il convient d’accepter que les équipes jouent avec leurs moyens. Tout le monde ne peut pas se lancer à 100 % dans l’offensive.

L’affrontement, le combat resteront des options stratégiques respectables de la part de certains. Le TOP 14 s’annonce certes passionnant, mais sa boulimie médiatique dresse un écran de fumée sur un championnat de PRO D2 qui a presque démarré dans l’anonymat. Or, cette compétition au rythme parfaitement équilibré est partie sur d’excellentes bases. Certains résultats sont d’ailleurs surprenants à l’image de ceux récoltés par Aurillac et Oyonnax. Pour La Rochelle et Dax l’entrée en matière semble, en revanche, plus laborieuse mais la saison est longue et elle réservera, c’est sûr, des surprises et du suspens.

A tous les acteurs de nos différents championnats, joueurs, entraîneurs, arbitres et dirigeants, TECH XV adresse ses vœux de réussite dans le respect des valeurs qui font la dimension de notre sport.



Sommaire

Edito.....	p 1
Congés joueurs professionnels.....	p 2
Congés joueurs Fédérale 1.....	p 3
Assemblée Générale TECH XV.....	p 3
Yannick BRU parle de la mêlée.....	p 4
Adhésion et déménagement.....	p 4

Période de congés joueurs professionnels (annexe 7 de la CCRP)



Pour les joueurs de TOP 14

En dehors de l'intersaison, les joueurs doivent bénéficier de :

- **2 périodes de congés** (fixées individuellement ou collectivement)
 - Période A : une semaine du 03/09/2012 au 31/12/2012 inclus (le départ en congés pouvant intervenir au plus tard le 22/12/2012)
 - Période B : une semaine du 01/01/2013 inclus au 05/05/2013 inclus (le départ en congés pouvant intervenir au plus tard le 29/04/2013)
- **1 période C de congés collectif** de 3 jours consécutifs incluant le 25/12/2012. Cette période C est distincte de la période A. Néanmoins la période A peut-être fractionnée, si et seulement si, elle est accolée à la période C.



Pour les joueurs de PRO D2

Chaque joueur bénéficie au minimum de 2 périodes de congés :

- **Une période de congés individuelle A** d'une semaine du 03/09/2012 au 05/05/2013 inclus (le départ en congés intervenant au plus tard le 29/04/2013)
- **Une période de congés collective B** de 2 semaines en continu du 24/12/2012 inclus au 06/01/2013 inclus. La reprise de l'entraînement peut donc intervenir dès le 07/01/2013. Cette période est distincte de la période A, et ne saurait en aucun cas se confondre avec celle-ci.

Pour les joueurs en situation d'arrêt temporaire de travail (AT)



Les joueurs de TOP 14

Congés collectifs - Période C

Le joueur n'ayant pu bénéficier en tout ou partie de cette période devra bénéficier de 3 jours de congés consécutifs avant le 30/06/2013.

Congés individuels

l'AT peut se trouver chevaucher une période sans match propice à l'attribution de congés payés. Alors pour :

- La période A : le club devra, si l'AT couvre la totalité de la ou les périodes sans match, attribuer au joueur au plus tard lors de la prochaine période sans match, une période de congés correspondant à ce que le joueur aurait dû avoir.
- La période B : le club devra attribuer au joueur une période de congés correspondant à celle que le joueur aurait dû avoir au plus tard
 - Lors de la prochaine période sans match, si l'AT couvre la totalité des périodes sans match et est de moins de 3 mois
 - Avant le 30/06/2013, si l'AT couvre en totalité les périodes sans match et que l'AT est supérieure ou égale à 3 mois

**Pour les joueurs de PRO D2****Congés collectifs – Période B**

Le joueur n'ayant pu bénéficier en tout ou partie de cette période devra bénéficier de congés dans les conditions suivantes :

- S'il n'a pu bénéficier d'aucun jour de congés au titre de période B : 2 semaines de congés en continu avant le 30/06/2013
- S'il n'a pu bénéficier que d'une partie des congés au titre de la période B : congés compensatoires avant le 30/06/2013, comme suit :
 - 1 semaine s'il a bénéficié d'au moins 7 jours de congés
 - 2 semaines en continues s'il a bénéficié de moins de 7 jours

Congés individuel – Période A

L'AT peut se trouver chevaucher une ou plusieurs période(s) sans match propice à l'attribution de congés payés. Dans ce cas, une période de congés correspondant à celle que le joueur aurait dû avoir, doit lui être attribuée.

Le club devra attribuer au joueur, avant le 30/06/2013, une période de congés correspondant à celle que le joueur aurait dû avoir si l'AT couvre en totalité une ou plusieurs périodes sans match et que la durée de l'AT est supérieur ou égal à 3 mois à compter de la J1.

**Période de congés joueurs Fédérale 1**

Chaque joueur doit bénéficier au minimum de 2 périodes de congés, communes à tous les joueurs de l'effectif du club sauf pour les joueurs sélectionnés en équipe nationale. Les deux périodes sont définies comme suit :

- Entre le 22/10/2012 et le 17/03/2013 inclus, une période d'1 semaine minimum – identique pour tous les joueurs de l'effectif – à l'initiative du club et avec un préavis d'un mois. Ainsi le départ en congés doit être au plus le tard le 10/03/2013
- Entre le 20/12/2012 et le 02/01/2013 inclus. Cette période est commune à tous les clubs

Il est précisé que les semaines accordées sur les 2 périodes ne peuvent être contiguës.

Assemblée Générale de TECH XV

TECH XV organise son Assemblée Générale en marge de la Nuit du Rugby, **le lundi 15 octobre 2012 à 14h00.**

ASSEMBLEE GENERALE DE TECH XV**Lundi 15 octobre à 14H00****A l'Hôtel Campanile Paris-Pont de Suresnes
15 Bd Henri Sellier
92150 SURESNES****de 14h00 à 17h30**

La Newsletter change de rythme

A partir de cette saison, TECH XV accélère sa communication pour rester au plus près de l'actualité. La Newsletter sera désormais mensuelle (jusqu'à présent bimensuelle). De même format, mais un peu plus courte, elle nous permettra de dispenser l'information plus régulièrement.

Elle sera programmée tous les 15 du mois. Alors surveillez vos boîtes mails !!!!

Quand Yannick Bru parle de la mêlée

Retrouvez sur le site de TECH XV [une interview de Yannick BRU](#), entraîneur des avants du XV de France, qui en ce début de saison, revient sur la problématique de la mêlée avec beaucoup de lucidité.



N'oubliez pas votre adhésion à TECH XV (en ligne)



Vous pouvez renouveler votre adhésion depuis votre espace personnel (pour ceux qui auraient égarés les codes d'accès, n'hésitez pas à nous contacter).

Pour la saison 2012/2013 les nouveaux adhérents peuvent directement s'enregistrer en ligne [sur notre site techxv.org](#)

Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter au 01 55 07 87 45, ou adressez un mail à contacts@techxv.org

Attention TECH XV a déménagé

TECH XV et l'IFER ont intégré leurs nouveaux bureaux parisiens depuis le 10 septembre. Dorénavant vous pourrez nous retrouver dans le 17^{ème} arrondissement de la capitale. Hormis l'adresse postale toutes les autres coordonnées (mails et téléphones) restent inchangées.



TECH XV c/o LNR
25-27 avenue de
Villiers
75017 PARIS

IFER c/o LNR
25-27 avenue de
Villiers
75017 PARIS

A noter que l'antenne toulousaine avec Marion Péliissié (administratrice du syndicat) est toujours active.